



**Schéma régional
de développement
économique,
d'innovation et
d'internationalisation**

SRDEII
2017 – 2021



**AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,
PREMIÈRE RÉGION INDUSTRIELLE DE FRANCE**



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



« Ce schéma a vocation à tracer la route, fédérer les énergies pour faire d’Auvergne-Rhône-Alpes la région des entrepreneurs, de l’innovation et du développement économique en France comme en Europe. Nous mettrons les entreprises au cœur de notre action, et ferons de notre Région une collectivité réactive, souple et garante de l’équité territoriale ».

Laurent WAUQUIEZ,

Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes



UN SCHÉMA STRUCTURANT POUR **UNE NOUVELLE RÉGION**

Le développement économique est une compétence importante des Régions. La loi NOTRe a renforcé cette responsabilité en leur confiant le soin d’élaborer un schéma régional en matière de développement économique, d’innovation et d’internationalisation.

Le développement des entreprises à l’international et l’attractivité du territoire font désormais partie des thématiques couvertes par ce schéma.

Le SRDEII, schéma prescriptif, s’impose aux autres collectivités locales en matière de développement économique, encadrant leurs interventions auprès des entreprises. Il doit permettre d’organiser la complémentarité de l’action des différentes collectivités. En Auvergne-Rhône-Alpes, pour tenir compte de leur poids économique, l’agriculture et le tourisme sont intégrés dans le périmètre du schéma.



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, UNE RÉGION-PAYS



Avec 7,7 millions d'habitants et un PIB qui la place comme 7^e région européenne, Auvergne-Rhône-Alpes est la première région de France par son volume d'emplois industriels. Elle peut aussi s'appuyer sur d'autres piliers solides : le tertiaire, le BTP, l'agriculture ou le tourisme. Avec la présence de centres de recherche majeurs au plan national, de 14 pôles de compétitivité et 18 clusters, elle occupe le 2^e rang français pour le nombre de brevets déposés, et offre un potentiel d'innovation important.

À la fois exportatrice (3^e région de France) et attractive (2^e région d'accueil des investissements étrangers), elle se distingue par une forte dynamique de création d'entreprises (2^e région de France en volume), et par un entrepreneuriat familial au sein d'un tissu dense de PME.

Elle est aussi la plus grande région de montagne d'Europe, la 2^e région touristique française, et la première région pour les signes officiels de qualité.

DES DÉFIS À RELEVER

- La Région devra être garante de la qualité et de la présence en proximité des services, équipements et infrastructures indispensables aux acteurs économiques sur l'ensemble des territoires. La diversité des territoires qui composent la nouvelle région pose en effet le défi de l'équilibre territorial.
- La Région devra faire preuve d'anticipation, d'innovation et d'adaptation dans un contexte de forte mutation. Le profil structurel de l'économie industrielle régionale étant marqué par un tissu dense et varié de TPE et PME, ainsi qu'un déficit d'entreprises de taille intermédiaire (ETI).
- La Région devra veiller à ce que l'emploi constitue plus que jamais une finalité ultime, dans un contexte économique national dont la reprise reste à confirmer.

UNE AMBITION PARTAGÉE

L'élaboration du Schéma a donné lieu à une très large concertation auprès des acteurs économiques régionaux. Une plateforme web dédiée ainsi que des rencontres territoriales sur chacun des 12 départements de la nouvelle région et sur la Métropole de Lyon ont permis de rencontrer plus de 850 partenaires et entreprises, et de collecter plus de 300 contributions. Cette matière a alimenté en continu la rédaction du Schéma.

DES OBJECTIFS CONCRETS

- Soutenir chaque année **10 000 entreprises**, dont **150 start-up**
- Favoriser la création de **10 000 emplois** dans l'économie numérique et **10 000 emplois** dans le secteur du tourisme sur la période 2017-2021
- Accompagner **150 implantations** nouvelles par an
- Faire émerger des champions régionaux dans toutes les catégories : Start-Up, PME, ETI

« Nous voulons conforter la place d'Auvergne-Rhône-Alpes comme 1^{er} région industrielle de France, et en faire une région leader en Europe »

Martial SADDIER, délégué aux entreprises, à l'emploi, au développement économique, à l'économie de proximité, au commerce, à l'artisanat et aux professions libérales

UN SCHÉMA QUI S'ARTICULE AUTOUR DE **3 AXES STRATÉGIQUES**

Axe 1

**RENFORCER
LA COMPÉTITIVITÉ
GLOBALE DE
L'ENTREPRISE
ET SOUTENIR
SES PROJETS DE
DÉVELOPPEMENT
CRÉATEURS
D'EMPLOIS**

1^{er} partenaire des entreprises, la Région les accompagnera dans tous leurs projets, à chaque étape de leur cycle de vie, et favorisera l'émergence de champions dans toutes les catégories.

L'action régionale sera structurée autour de programmes ambitieux, qui concerneront par exemple la création et la transmission d'entreprises, les start-up, les artisans et commerçants de l'économie de proximité, la croissance des PME ou encore l'émergence d'ETI régionales.

De nouveaux dispositifs d'aide seront mis en œuvre, facilement mobilisables et générant un effet levier sur les prises de décisions des dirigeants. Ils s'accompagneront d'une « charte » engageant les entreprises soutenues sur des priorités régionales comme le développement de l'apprentissage ou la recherche de fournisseurs régionaux.



4

Axe 2

**FAIRE
D'Auvergne-
RHÔNE-ALPES
UN CHAMPION
EUROPÉEN
GRÂCE À SES
DOMAINES
D'EXCELLENCE**

En matière de soutien à l'innovation la Région concentrera son action sur 8 domaines d'excellence. Au cœur de la stratégie d'attractivité, ils favoriseront les investissements et l'implantation d'entreprises.

Le Schéma précise une feuille de route opérationnelle pour chacun de ces 8 domaines d'excellence : Industrie du futur et production industrielle, Bâtiments et travaux publics, Numérique, Santé, Agriculture/Agroalimentaire/Forêt, Énergie, Mobilité/Systèmes de transports intelligents, Sport/Montagne/Tourisme.

Les pôles de compétitivité et les clusters, très présents et très performants en région, seront largement mobilisés et incités à « chasser en meute ». À travers de nouvelles conventions d'objectifs, la Région encouragera les démarches de rapprochements entre pôles/clusters et la mutualisation de moyens, ainsi que l'extension de leur périmètre d'intervention à l'ensemble du territoire régional. Des plans d'action seront déployés sur 3 domaines spécifiques : l'Économie Sociale et Solidaire, l'Agriculture, la Forêt et l'Agroalimentaire, le Tourisme.

« L'innovation sous toutes ses formes est le gage d'une économie toujours plus compétitive »

Yannick NEUDER,
délégué à l'enseignement
supérieur, à la recherche
et à l'innovation

UNE POLITIQUE TOURISTIQUE QUI VISE PERFORMANCE ET ATTRACTIVITÉ

8% : c'est le poids du tourisme dans le PIB régional, un secteur qui offre un potentiel de croissance important et dans lequel Auvergne-Rhône-Alpes ambitionne de devenir un modèle de performance et d'innovation. La nouvelle politique touristique régionale agira en priorité sur les entreprises, la qualification de l'offre et la structuration des acteurs, confortant les thématiques d'excellence :

- le tourisme de pleine nature
- le tourisme itinérant et grandes randonnées
- les stations de montagne (diversification 4 saisons)
- le thermalisme pleine santé
- la gastronomie et l'œnotourisme



« Notre ambition : faire du tourisme un moteur essentiel du nouveau souffle économique d'Auvergne-Rhône-Alpes »

Nicolas DARAGON,
délégué au tourisme
et au thermalisme

AGRICULTURE, FORÊT ET AGROALIMENTAIRE : UNE AMBITION PARTAGÉE AVEC LES DÉPARTEMENTS

La Région et les Départements partagent des orientations stratégiques communes pour l'agriculture en Auvergne-Rhône-Alpes, fortement marquée par le contexte de montagne, formant le socle de la politique régionale. Il s'agit de :

- rendre les exploitations agricoles plus compétitives, davantage créatrices de valeur ajoutée, mieux rémunératrices pour les agriculteurs, plus solides face à la conjoncture et aux aléas climatiques et risques sanitaires
- donner priorité au renouvellement des générations
- préserver le foncier agricole
- mobiliser la recherche-développement

Une attention particulière sera portée à la promotion des produits régionaux, au moyen d'une marque collective.

« L'agriculture et la forêt sont une chance pour Auvergne-Rhône-Alpes, pour notre économie et nos emplois »

Émilie BONNIVARD,
déléguée à l'agriculture, à la forêt, à la ruralité, à la viticulture et aux produits du terroir

UN SOUTIEN À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) CONFIRMÉ ET PROFONDÉMENT REVU

La Région soutiendra le développement de l'activité et de l'emploi des entreprises de l'ESS. Elle interviendra en priorité sur leur financement, de l'émergence à la transmission, et favorisera son décloisonnement avec l'économie « traditionnelle », en l'intégrant pleinement dans ses outils et sa politique de développement économique.

Axe 3

JOUER COLLECTIF POUR ACCÉLÉRER LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS SUR LES TERRITOIRES



La montée en puissance des intercommunalités sur le développement économique en fait le premier partenaire de la Région dans ce domaine. Un nouveau cadre de travail est proposé aux EPCI, qui s'appuie à la fois sur la nouvelle contractualisation issue des Contrats Ambition Région (CAR) et sur un conventionnement spécifique à la mise en place d'aides aux entreprises par les EPCI.

L'un des principaux objectifs de ce partenariat est de développer l'offre foncière d'accueil, adaptée aux besoins des entreprises et contribuant à l'attractivité des territoires. La Région incitera ces derniers à libérer du foncier, de façon raisonnée, et les accompagnera dans leurs projets de requalification, extension et développement de zones d'activités, mais également de solutions d'accueil pour les jeunes entreprises (pépinières et ateliers relais, tiers lieux, espaces de coworking ou télétravail...).

La Région veillera enfin à promouvoir les investissements dans les infrastructures essentielles à l'attractivité de tous les territoires et à la création d'emplois, en matière de numérique, d'infrastructures de transport, de logement... et portera une attention particulière aux zones de montagne, qui constituent une caractéristique forte du territoire.

UN SCHÉMA QUI S'APPUIE SUR 3 LEVIERS TRANSVERSAUX



FORMATION - EMPLOI :

REDONNER LE GOÛT DE L'ENTREPRISE

L'emploi est au cœur de la stratégie régionale de développement économique. La politique d'orientation et de formation professionnelle de la Région devra permettre de répondre aux besoins des filières et des entreprises, et renforcer leur attractivité auprès des jeunes et des personnes sans activité.

Concrètement, la Région aidera les entreprises à recruter, en faisant la promotion des secteurs économiques et des métiers en tension et en déficit d'image. Elle construira pour les entreprises une offre de formation professionnelle adaptée à leurs besoins, et les encouragera à anticiper les mutations économiques en développant les compétences de leurs salariés. Elle veillera à ce que l'équilibre territorial de cette offre de formation soit préservé, en limitant sa polarisation sur les principales métropoles régionales.



6



INTERNATIONAL :

DÉVELOPPER L'ACCÈS À DE NOUVEAUX MARCHÉS POUR NOS ENTREPRISES

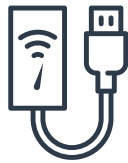
Les relations et coopérations internationales de la Région doivent servir la compétitivité et l'attractivité du territoire régional, mais aussi appuyer le développement à l'export des entreprises. La création de plateformes dans des zones prioritaires et la mise à disposition d'aides accompagneront les entreprises dans leurs projets à l'international.

3 zones géographiques prioritaires sont définies :

- **l'Europe et le transfrontalier**, avec la poursuite du partenariat « 4 Moteurs pour l'Europe », l'appui aux PME pour la mobilisation de financements européens, les relations avec les zones transfrontalières en Suisse et en Italie,
- **la Francophonie**, opportunité majeure de développement que la Région souhaite pleinement investir,
- **le Grand Export**, avec des destinations clés du point de vue économique, technologique, universitaire ou scientifique (Canada, Mexique, USA, Chine, Corée, Japon) et des destinations émergentes (Brésil, Russie, Vietnam).

« L'accompagnement des entreprises à l'international est un facteur de croissance pour nos PME et ETI, et de rayonnement pour notre Région »

Philippe MEUNIER,
délégué à la sécurité,
aux partenariats internationaux,
à la chasse et à la pêche



DIGITAL : **ACCOMPAGNER LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE**

ET APRÈS ?

Pour une mise en œuvre rapide et efficace du Schéma, des outils opérationnels seront mobilisables dès 2017, tels que :

- l'aide régionale à l'investissement industriel des entreprises
- des outils d'ingénierie financière, un plan d'actions pour l'économie de proximité
- la nouvelle agence de développement, positionnée sur les champs du développement économique, de l'innovation, de l'attractivité et du marketing territorial, de l'emploi-formation et de l'international.

Un forum économique se réunira régulièrement afin de partager l'avancement du Schéma avec l'ensemble des acteurs économiques.

POUR TÉLÉCHARGER L'INTÉGRALITÉ DU SRDEII :
ambition-eco2021.auvergnhonealpes.fr

La transformation numérique des entreprises constitue un levier déterminant de compétitivité, au service des emplois de demain et de l'industrie du futur. La Région aidera toutes les entreprises, de tous secteurs d'activités, à se saisir pleinement des opportunités offertes par le numérique, et sera particulièrement attentive à leur bonne diffusion au sein des 8 domaines d'excellence. Les Tech Champions régionaux et les PME innovantes seront accompagnés dans leur conquête de nouveaux marchés à l'export.

Les infrastructures de communication numérique – très haut débit, téléphonie mobile – feront aussi l'objet d'une action volontariste de la Région, en collaboration étroite avec les collectivités infrarégionales et notamment les EPCI, afin de créer un environnement propice à cette transformation numérique des entreprises.

Pour répondre aux besoins de compétences des start-up et entreprises de la filière digitale mais aussi des autres secteurs impactés par la révolution numérique, la Région porte le projet ambitieux d'un campus numérique européen, qui intégrera une offre de formations initiales et continues mais aussi de services aux entreprises.

« Le numérique, primordial pour notre économie, est au cœur de l'action régionale »

Juliette JARRY,
déléguée aux infrastructures, aux usages et à l'économie numériques



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Lyon**

1 esplanade François Mitterrand
CS 20033 – 69269 Lyon Cedex 2
Tél. 04 26 73 40 00 – Fax. 04 26 73 42 18

**Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Clermont-Ferrand**

59 boulevard Léon Jouhaux – CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél. 04 73 31 85 85

www.auvergnerhonealpes.fr